

# **Contributions de l'ANGVC aux sujets de la réunion plénière du CNLE –** **09.10.08**

## **1) Préconisations d'Etienne PINTE**

Etienne PINTE avait annoncé que la situation des gens du voyage demandait des mesures spécifiques :

- respect des modes de vie choisis
- demande de rapport à Hérisson sur les modifications juridiques permettant de prendre en compte la reconnaissance du mode d'habitat
- Au plan départemental :
  - o Terrains d'accueil et terrains familiaux : état des réalisations et des besoins
- Bilan national pour adapter des mesures éventuelles d'adaptation

### **Nos remarques :**

- Nous apprécions l'attention particulière que M. Pinte entend accorder aux Gens du Voyage dans leurs problèmes d'habitat
- Monsieur Hérisson n'a pas répondu aux préconisations dans son rapport de juin dernier
- L'ANGVC a déjà informé le CNLE ainsi que Mme Boutin de ses préconisations sur ces questions. Elles se résument en trois points essentiels :
  - o Reconnaissance de la caravane comme logement
  - o Imposer un droit au stationnement opposable dans les communes qui n'ont pas rempli effectivement leurs obligations en matière d'accueil
  - o Reconnaissance effective de l'habitat mobile dans les documents d'urbanisme des communes

## **2) Conclusions du sommet européen sur les Roms à Bruxelles**

### **Nos remarques :**

- l'ANGVC a interpellé la Présidence Française de l'Union Européenne avec 8 autres associations (CCFD, Secours Catholique, Fondation Abbé Pierre, Ligue des Droits de l'Homme, ASAV, Romeurope, FNASAT et Médecins du Monde) afin que les Chefs d'Etat et de gouvernement adopte une décision cadre sur l'inclusion des Roms qui initie des mesures concrètes dans les Etats membres dans les domaines suivants :
  - o droit à l'habitat : non aux zones de relégation, accès aux réseaux électriques et d'eau
  - o accès à l'éducation : inscription des enfants dans des cursus de droit commun
  - o accès à l'emploi : soutien de la création d'entreprise, accès à des formations reconnues ou validées
  - o accès à la santé : non discrimination en matière d'accès au système de soins
  - o citoyenneté et liberté de circulation et d'établissement : accès effectif aux documents d'état civil, suppression des régimes transitoires pour les ressortissants des pays nouvellement entrés dans l'UE
  - o lutte contre le racisme et les discriminations
- Cette interpellation a également rappelé le rôle exemplaire en la matière que doit tenir la France en sa qualité de Présidente de l'UE :
  - o Reconnaissance des camps d'internement des tsiganes entre 1940 et 1946
  - o Abrogation des lois et dispositifs discriminatoires : titres de circulation, accès au droit de vote
  - o Reconnaissance de la caravane comme logement
  - o Lancement d'un Plan National d'Habitat Adapté rendu nécessaire pour répondre à l'urgence des besoins.